



**Conseil de santé d'Ottawa  
Ottawa Board of Health**

**SUITE À DONNER 13/ DISPOSITION 13**

**le lundi 15 octobre 2012, 17 h  
Monday, October 15, 2012, 5 p.m.**

Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest  
Champlain Room, 110 Laurier Avenue West  
Personne-ressource pour le Conseil de santé d'Ottawa:  
Contact for the Ottawa Board of Health  
Gillian Connelly, 613-580-2424, ext./poste 21544  
[Gillian.Connelly@Ottawa.ca](mailto:Gillian.Connelly@Ottawa.ca)

**Membres du Conseil /Board Members:**

Councillor/conseillère D. Holmes (Chair/présidente), Dr./D<sup>r</sup> A. Kapur (Vice-Chair/vice-président), Councillor/conseiller D. Chernushenko, Councillor/conseiller M. Fleury, Dr./D<sup>re</sup> M. Fullerton, Councillor/conseillère J. Harder, Councillor/conseillère K. Hobbs, T. Hutchinson, M. Keeley, Councillor/conseillère M. McRae, G. Richer

A. MEDICAL OFFICER OF HEALTH VERBAL REPORT  
RAPPORT VERBAL DU MÉDECIN CHEF EN SANTÉ PUBLIQUE

**Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa prenne connaissance du présent rapport à titre d'information.**

REÇU

B. DRAFT BOARD OF HEALTH 2013 BUDGET  
ÉBAUCHE DU BUDGET 2013 DU CONSEIL DE SANTÉ  
ACS2012-OPH-BSD-0004

**Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la Ville d'Ottawa :**

- 1) **reçoive et dépose le Budget provisoire de fonctionnement 2013 du Conseil de santé d'Ottawa de 2013, pour examen futur et approbation à la réunion du Conseil de santé du 19 novembre 2012;**
- 2) **demande au personnel de transmettre le présent rapport aux principaux bailleurs de fonds de Santé publique Ottawa, notamment :**
  - a. **le conseil municipal d'Ottawa pour examen dans le cadre du budget 2013 du Conseil;**
  - b. **le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services à l'enfance et à la Jeunesse, pour examen dans le cadre du processus de demande de subvention axée sur les programmes.**

ADOPTÉE

C. INFLUENZA IMMUNIZATION PROGRAM 2012 – 2013

---

**PROGRAMME DE VACCINATION CONTRE LA GRIPPE 2012-2013**  
**ACS2012-OPH-EHP-0002**

**Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa approuve ce qui suit :**

- 1. Les efforts de Santé publique Ottawa visant à accroître la vaccination contre la grippe, comme ils sont décrits dans le présent rapport;**
- 2. La présentation d'un rapport par le personnel au quatrième trimestre de 2013 portant sur l'efficacité des innovations apportées au programme.**

ADOPTÉE

D. **SCHOOL IMMUNIZATION PROGRAM**  
**PROGRAMME DE VACCINATION EN MILIEU SCOLAIRE**  
**ACS2012-OPH-EHP-0003**

**Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa :**

- 1. Enjoindre au personnel de Santé publique Ottawa d'effectuer un examen de son Programme d'immunisation dans les écoles et de tout autre programme lié aux maladies évitables par la vaccination;**
- 2. Présenter les conclusions de l'examen et une stratégie visant à accroître les taux de vaccination au troisième trimestre de 2013.**

ADOPTÉE, tel que modifié par ce qui suit :  
Proposée par le membre Richer

Il est résolu que le rapport intitulé « Programme d'immunisation dans les écoles » soit modifié comme suit :

ATTENDU que dans le tableau 2 à la page 5 du rapport indique que le pourcentage d'étudiants ayant reçu la série complète de vaccins méningococciques est de 88,30, remplacez ce pourcentage par 90,95 et remplacez le pourcentage de 79,26 pour le vaccin VPH par 84,36.  
ATTENDU que le tableau 3 de la page 6 du rapport comprend des données incomplètes, qu'il soit remplacé par le tableau suivant :

Tableau 3 – Pourcentage et nombre d'enfants d'âge scolaire qui ont reçu l'immunisation complète contre l'hépatite B, le VPH et la vaccination antiméningococcique.

Indicateur	Description d'indicateur	Objectif provincial pour 2012 et 2013 (%)	Médiane Ontario 2011-2012 (%)	Ottawa 2011-2012 (%)	Nombre d'écoliers admissibles à Ottawa
9a	Pourcentage d'écoliers de 12 ans qui ont reçu la série complète de vaccins contre l'hépatite B	2012 : 80,6 % ou plus 2013 : 85 %	79	86	9 843
9b	Pourcentage d'écolières de 13 ans qui ont reçu la série complète de vaccins contre le VPH	2012 : 65 % ou plus 2013 : 70 %	68	84	4 925
9c	Pourcentage d'écoliers de 12 ans qui ont reçu la vaccination antiméningococcique	2012 : 87,1 % ou plus 2013 : 90 %	87	91	9 406

**E. PREVENTING SKIN CANCER BY REDUCING YOUTH EXPOSURE TO ARTIFICIAL ULTRAVIOLET RADIATION  
PRÉVENTION DU CANCER DE LA PEAU EN RÉDUISANT L'EXPOSITION DES JEUNES AU RAYONNEMENT ULTRAVIOLET ARTIFICIEL**

ACS2012-OPH-HPDP-000

**Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa approuve ce qui suit :**

- 1. La poursuite des programmes éducatifs de SPO traitant des risques pour la santé associés à l'exposition des jeunes au rayonnement ultraviolet artificiel;**
- 2. La rédaction par le président du Conseil de santé de lettres recommandant les mesures suivantes relativement aux appareils de bronzage artificiel :**
  - A) Que la province de l'Ontario adopte le projet de loi 74 visant à interdire la vente de services de bronzage et de traitements par rayonnement ultraviolet aux personnes de moins de 18 ans;**
  - B) Que le gouvernement du Canada adopte le projet de loi C-386 visant à interdire aux personnes de moins de 18 ans d'utiliser les appareils de bronzage artificiel et à renforcer les avertissements affichés sur les lits de bronzage.**

---

ADOPTÉE, tel que modifié par ce qui suit :

Proposée par le membre Richer

Qu'il soit résolu que le rapport intitulé « Prévention du cancer de la peau en réduisant l'exposition des jeunes au rayonnement ultraviolet artificiel » (Prévenir le cancer de la peau en réduisant l'exposition des jeunes aux rayons ultraviolets artificiels) soit modifié comme suit :

ATTENDU que la mention à la page 2 du rapport indique:

« Le [mélanome] est le diagnostic de cancer le plus courant chez les 30 à 49 ans et la deuxième cause de cancer chez les 15 à 29 ans (Figure 1) »  
la remplacer par « Le mélanome est la deuxième cause de cancer chez les 30 à 49 ans et la quatrième cause chez les 15 à 29 ans. »

Proposé par le membre Kapur

ATTENDU que le Projet de loi 74, *Loi de 2012 sur la prévention du cancer de la peau* sera examiné en deuxième lecture à la mi-octobre;

ET ATTENDU que ce projet de loi interdirait de vendre des services de bronzage et des traitements par rayonnement ultraviolet aux moins de 18 ans ou d'en commercialiser à leur intention; IL EST DONC RÉSOLU, que si cette loi ou une loi équivalente ne reçoit pas la sanction royale d'ici le 30 juin 2013 :

- a) Le personnel de Santé publique Ottawa amorcera une consultation avec ses partenaires de la Ville d'Ottawa et qu'ensemble ils étudieront les options à leur disposition pour interdire l'utilisation d'équipement de bronzage artificiel aux personnes de moins de 18 ans.
- b) Le personnel de Santé publique Ottawa préparera un rapport au 4<sup>e</sup> trimestre de 2013

ADOPTÉE

- F. DELEGATION OF AUTHORITY – CONTRACTS AWARDED FOR THE PERIOD OF APRIL 1, 2012 – JUNE 30, 2012  
DÉLÉGATION DE POUVOIR – CONTRATS ACCORDÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>er</sup> AVRIL AU 30 JUIN 2012  
ACS2012-OPH-BSD-0005

**Que le Conseil de santé de la circonscription sanitaire de la ville d'Ottawa prenne connaissance du présent rapport à titre d'information.**

REÇU

---

**Avis de motion**

Proposée par le membre Hutchinson

ATTENDU que les établissements de services personnels sont des établissements qui fournissent des services personnels comme le perçage corporel, le tatouage, l'électrolyse, l'acupuncture et divers services esthétiques;

ATTENDU que le *Protocole de prévention et de contrôle des infections dans les établissements de services personnels (2009)* du ministère de la Santé et des Soins de longue durée exige que le Conseil de santé d'Ottawa informe le grand public ainsi que les travailleurs et les exploitants d'établissement de services personnels au sujet des méthodes de prévention et de contrôle des infections;

ATTENDU que le protocole exige également qu'une surveillance continue et une évaluation des risques soient effectuées pour repérer les dangers pour la santé dans les établissements de services personnels;

ET ATTENDU que le protocole exige également que les inspecteurs de Santé publique Ottawa effectuent tous les ans des inspections de ces établissements afin de vérifier que le nettoyage, la désinfection et la stérilisation de matériel sont appropriés afin de prévenir la transmission de maladies infectieuses comme l'hépatite B et l'hépatite C;

IL EST DONC RÉSOLU QUE le personnel de Santé publique Ottawa examine diverses stratégies pour améliorer les méthodes de prévention et de contrôle des infections dans les établissements de services personnels qui aideront à améliorer la sécurité publique. Ceci sera fait en consultation avec le Service du greffier municipal et chef du contentieux, la Direction des services des règlements municipaux, les exploitants et le public;

PAR CONSÉQUENT, IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que le personnel préparera un rapport au 2<sup>e</sup> trimestre de 2013 qui résumera les conclusions de cette consultation.